

Portail de surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants

Ministère du Travail, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et Direction générale du travail

La surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayonnements mobilise de nombreux acteurs : employeurs, travailleurs, services de médecine du travail, organismes et laboratoires de mesures, inspection du travail, IRSN... Cette multiplicité des acteurs donne lieu à des double-saisies d'informations. Le projet vise à créer un portail unique, accessible à l'ensemble de ces acteurs, pour le renseignement et la consultation des données qui s'interfacera au maximum avec les bases de données existantes (référentiel entreprise SIRENE, SI inspection du travail, SI des laboratoires, dossier médical personnalité ...) pour automatiser et fiabiliser la collecte des données des travailleurs.

Les bénéfices du projet

- Le projet permettra une plus grande transparence des données sur la santé au travail et une meilleure traçabilité de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants
- Il facilitera le travail de l'ensemble des acteurs concernés en évitant les double-saisies d'informations

Montant accordé par le FTAP

1 000 000 €